

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Convention avec le Centre Hospitalier de Martigues relative au dispositif de partenariat périnatal de prévention.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est joint en annexe au rapport, à intervenir avec le Centre Hospitalier de Martigues concernant la participation du Département au dispositif de partenariat périnatal de prévention.

Cette convention n'a pas d'incidence financière pour le Département.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Annie Citton
Directeur**

du Service des Séances de l'Assemblée